



EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Cadre réservé au service

Numéro du dossier : Date de dépôt :

Coordonnées du propriétaire

Nom ou raison social :

Prénom :

Adresse principale :

Commune : Code Postal :

Téléphone : Email :

Adresse du projet d'assainissement non collectif

Adresse du projet :

Commune : Code Postal :

Référence cadastrale : Superficie totale de la propriété en m² :

Caractéristique du projet d'assainissement non collectif :

Nature du projet : : Construction neuve / Permis de construire ; : Réhabilitation d'une installation existante

Bureau d'études en charge de l'étude de filière :

Filière de traitement mise en place :

Filière traditionnelle (épandage / filtre à sable...) Type de traitement secondaire :

Filière agréée Type : N° d'agrément :

Si présence d'un système pour l'évacuation des eaux traitées :

Ouvrage d'infiltration (filtre tertiaire, lit, noue, ...) ; Rejet vers le milieu récepteur (fossé, plan d'eau, réseau pluvial...)

Projet de toilettes sèches ? Oui Non

Habitation : Résidence principale ; Résidence secondaire ; Location annuelle ;

Location saisonnière ; Local professionnel.

Nombre de chambres : Nombre de pièces principales¹ :

¹ : Sont considérés comme pièces principales au sens de l'article R.111-1-1 du code de la construction et de l'habitation des pièces destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées

Destination des eaux pluviales : Fossé ; Puisard ; En surface ; Plan d'eau ; Cours d'eau ;
 Réseau pluvial ; Autres :

Présence d'un puits dans un rayon de moins de 35 m de la filière d'assainissement projeté ? Oui Non

PIÈCES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- L'**étude de sol et de filière**, 1 exemplaire pour le service de contrôle.
- La **demande ci-jointe** complétée et signée.
- Les **plans intérieurs actualisés** affichant les pièces pour tous les étages des différents bâtiments de la parcelle (une représentation faite à la main peut nous être transmise).

Si nécessaire :

- Une **autorisation de rejet** signée par le gestionnaire du milieu récepteur (*nécessaire si les eaux traitées sont évacuées dans un milieu récepteur, comme un fossé, un réseau pluvial, plan d'eau*).
- Une **servitude de passage** signée par le propriétaire de la parcelle ou de la voie traversée par la filière d'assainissement non collectif (*nécessaire si l'installation d'assainissement doit traverser des secteurs n'appartenant pas au propriétaire*).
- Une **dérogation pour l'installation d'une fosse étanche** signée par la Mairie (*nécessaire si une fosse étanche est installée pour la gestion des eaux usées, ce dispositif est installée uniquement en cas d'impossibilité technique d'implanter une filière d'assainissement non collectif*).
- [*Recommandé*] Une **attestation sur l'honneur de non utilisation d'un puits pour la consommation humaine** (*si un puits déclaré est situé à moins de 35 m de la filière d'assainissement non collectif*).
- [*Recommandé*] Une **autorisation du propriétaire de la parcelle voisine pour permettre l'implantation de l'assainissement à moins de 3 mètres de son terrain** (*si l'implantation d'un ouvrage de traitement ou d'évacuation par infiltration est situé à moins de 3 mètres d'une parcelle voisine*).

Engagement du pétitionnaire :

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage à informer le service avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du service, à ne pas reblayer l'installation avant le passage du service dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux, à procéder à la réception des travaux avec le maître d'œuvre par le maître d'ouvrage (la mission du service de contrôle ne se substitue pas à la mission du maître d'œuvre), à ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement, à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) et à s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service.

Le contrôle de conception est facturé 93,50 € TTC - Le contrôle de réalisation est facturé 110 € TTC.

Nom, prénom du demandeur ou de son représentant et signature :

.....

Fait à le/...../.....

Signature(s) :